



Commission de suivi de sites
Haute-Vienne
Anciennes mines d'uranium

30 novembre 2016

Gestion des matières radioactives

PNGMDR

Cas de l'uranium appauvri





Gestion des matières radioactives

- **Matières / Déchets radioactifs**

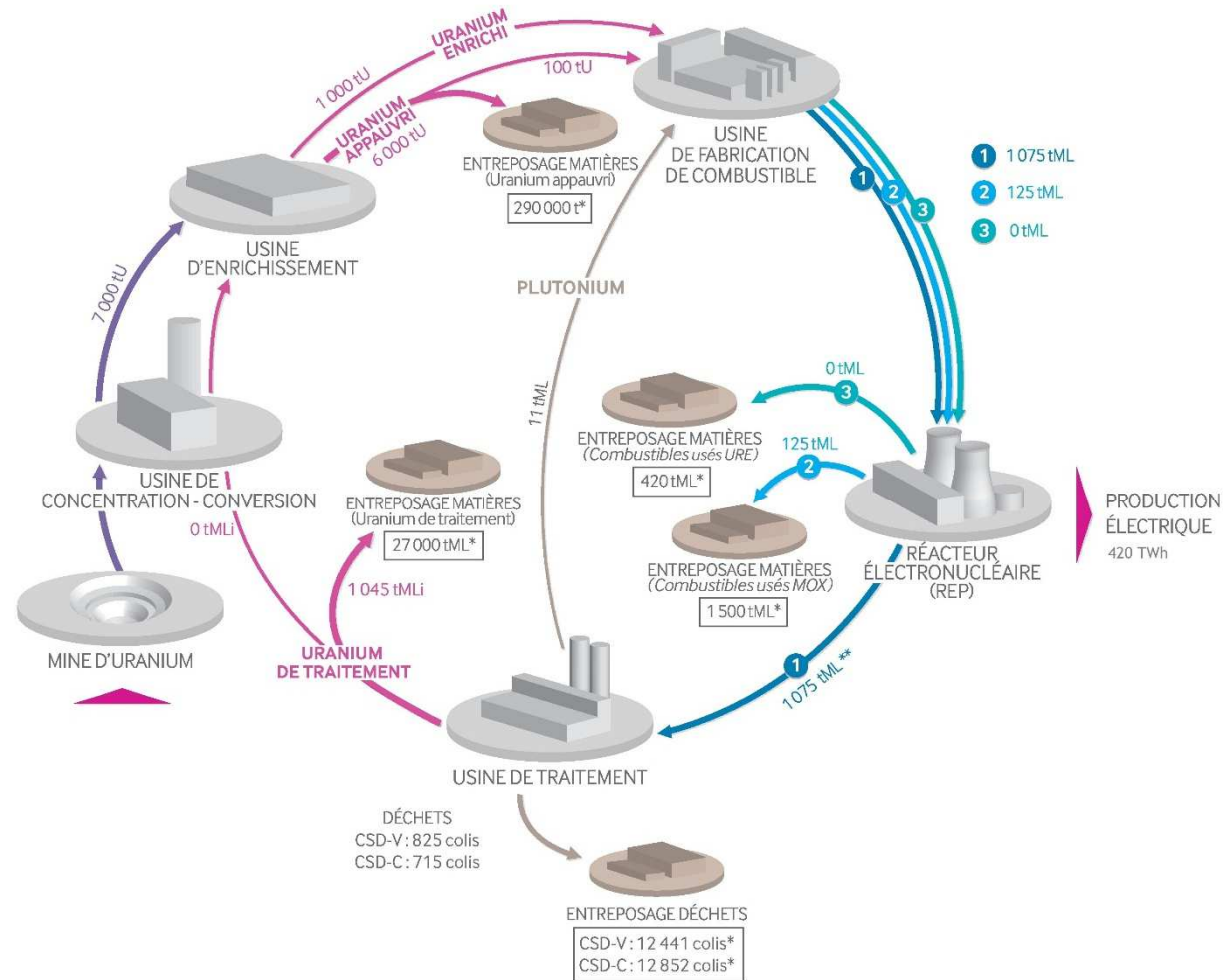
- Une matière RA est définie comme une substance RA pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée
- Ce classement est décidé par le/les propriétaires des matières – avec validation de l'Etat

- **Quelles sont les matières radioactives ?**

- Filière uranium/plutonium : U Naturel, U enrichi, U appauvri, U de recyclage issu des combustible usés, U de recyclage enrichi, plutonium issu des assemblages de combustible usé → Mox, combustible usés
- Thorium : pourrait être utilisé dans des réacteurs, mais pas dans l'immédiat. Applications médicales étudiées.



Cycle Matières/Déchets nucléaires Secteur électronucléaire





Uranium appauvri : volumes et perspectives

- **Suivi triennal dans le cadre du PNGMDR**
 - Le PNGMDR 2013/15 (décret du 27/12/2013) demande que les propriétaires de MR informent pour fin 2014 des procédés de valorisation qu'ils envisagent
 - Perspectives de valorisation et les quantités détenues
 - Sur la base de ces données l'Etat peut requalifier les matières en déchets
 - Étude remise en janvier 2015 fournie par EDF, AREVA, CEA, SOLVAY
 - Stock = 290 000 t à fin 2013 + 7000 t /an
 - Ré-enrichissement de l'uranium appauvri : dépend des cours de l'uranium
 - Réacteurs 4^{ème} génération neutrons rapides
 - Autres pistes de valorisation



Uranium appauvri : volumes et perspectives

- **Avis ASN du 9 février 2016**

- REX confirme la possibilité technique de son utilisation

mais compte tenu du stock et de son évolution prévisible

- À titre conservatoire, requalification en déchets de la part d'U appauvri non consommable dans un parc de réacteurs à neutrons rapides
- Estimation argumentée de ce qui peut être consommé dans un réacteur à NR pour le 31/12/2017



Entreposages – Etat des lieux

- **Deux sites : Tricastin et Bessines**





Entreposage

- **Concept modulaire : 9 bâtiments à Bessines, mise en service nouveaux bâtiments est possible**
- **Autorisation accordée en 1995 et ré-examinée en 2015 (présentation en CODERST)**
- **Inspections réalisées en 2015 par DREAL et 2016 par ASN (pour la partie transport et radioprotection)**
- **Enjeux en termes d'impact et de sécurité restent faibles :**
 - Exposition externe
 - Perte de confinement et dissémination





Perspectives (projet PNGMDR)

- **Saturation des capacités autorisées à partir de 2022**
 - AREVA doit donc prendre les dispositions nécessaires permettant d'assurer la disponibilité de nouvelles capacités d'entreposage.
 - Compte tenu des délais → dossier décembre 2017
- **Réalisation d'une étude, à titre conservatoire, sur les filières possibles de gestion dans le cas où l'uranium appauvri serait à l'avenir qualifié de déchet**
 - Étude de faisabilité d'un concept de stockage et coût associé
 - Impact potentiel des quantités de déchets sur les filières de stockage en projets

